

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Cabot Place, Phase II, 2nd Floor
Box 4600
St. John's, NF
A1C 5T2
Bid Fax: (709) 772-4603

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
PWGSC / TPSGC - Nfld. Region
Cabot Place, Phase II, 2nd Floor
Box 4600
St. John's, NF
A1C 5T2

Title - Sujet Snow Plow-St. Anthony Airport, NL	
Solicitation No. - N° de l'invitation T2012-150031/A	Date 2015-09-02
Client Reference No. - N° de référence du client T2012-150031	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$OLZ-009-6434
File No. - N° de dossier OLZ-5-38126 (009)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-10-13	
Time Zone Fuseau horaire Newfoundland Daylight Saving Time NDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fisher (OLZ), Christine	Buyer Id - Id de l'acheteur olz009
Telephone No. - N° de téléphone (709) 772-8057 ()	FAX No. - N° de FAX (709) 772-4603
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF TRANSPORT HERITAGE CRT 95 FOUNDRY ST P.O.BOX 42 MONCTON New Brunswick E1C8K6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

T2012-150031/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

o1z009

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

T2012-150031

OLZ-5-38126

document ci-joint

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-150031
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-5-38126

Id de l'acheteur - Buyer ID
OLZ009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS.....	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.2 BESOIN	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT.....	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	11
6.8 ATTESTATIONS	11
6.9 LOIS APPLICABLES	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	12
6.12 INSPECTION ET ACCEPTATION	12
6.13 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - FRANCO A BORD DESTINATION ET RENDU DROITS ACQUITTES.....	12
6.14 ASSURANCES	12
ANNEXE «A»	13
BESOIN/ PRIX	13
ANNEXE «B».....	14
ANNEXE «C».....	16
INFORMAMTION SUR LE CODE DE L'INFORMATION DE CONDUITE.....	16

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-150031
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-5-38126

Id de l'acheteur - Buyer ID
OLZ009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette demande de soumissions.

1.2 Besoin

L'exigence est détaillée dans l'annexe <<A>> des clauses du contrat.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-150031
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-5-38126

Id de l'acheteur - Buyer ID
OLZ009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clause du Guides des CCUA

Clause du Guides des CCUA B1000T (2014-06-26), Condition du Materiel

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-150031
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-5-38126

Id de l'acheteur - Buyer ID
OLZ009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Terre-Neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Clause du Guides des CUA C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

[Compléter avec le soumission.]

Respecte tout les spécifications et les conditions indiquées à l'annexe «A» et annexe B» :

Respecté : **OUI** ___ **NON** ___

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix – soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-150031
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-5-38126

Id de l'acheteur - Buyer ID
OLZ009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-150031

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-150031

File No. - N° du dossier
OLZ-5-38126

OLZ009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-150031
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-5-38126

Id de l'acheteur - Buyer ID
OLZ009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____.

6.4.2 Période Garantie

L'article 9 des conditions générales 2010A est modifié en remplaçant la période de La période de garantie sera de 12 mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue. par _____ (*insérer la nouvelle période de garantie exprimée en « jours » ou en « mois »*).
Toutes les autres dispositions de la garantie demeureront en vigueur.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Christine Fisher, a/officier contractant
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Edifice John Cabot, 7e étage
10 colline de Barter's, B.de P. 4600
St. John's, Terre-Neuve, A1C 5T2

N° de l'invitation - Sollicitation No.

T2012-150031

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
OLZ-5-38126

Id de l'acheteur - Buyer ID

OLZ009

N° de réf. du client - Client Ref. No.

T2012-150031

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Téléphone : (709)772-8057
Télécopieur : (709)772-4603
Courriel : christine.fisher@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (Pour être complété au attribution).

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes dans « l'annexe A », selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Modalités de paiement

Clause du *Guide du CCUA* [H1000C](#)(2008-05-12), Modalités de paiement

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide du CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
Les factures doivent être distribuées comme suit :

- L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Terre-neuve-et-Labrador, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- les articles de la convention;
- les conditions générales 2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- Annexe A, Besoin/Prix;
- Annexe B, Spécifications;
- Annexe C, Informations sur le code de l'information de conduite ;
- la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*). (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)*).

N° de l'invitation - Sollicitation No.

T2012-150031

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
OLZ-5-38126

Id de l'acheteur - Buyer ID

OLZ009

N° de réf. du client - Client Ref. No.

T2012-150031

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

Clause du *Guide des CCUA* B1006C (2014-06-26) Condition du matériel - contrat

Clause du *Guide des CCUA* D3014C (2007-11-30) Transport de marchandises dangereuses/produits dangereux

Clause du *Guide des CCUA* A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du *Guide des CCUA* A9049C (2011-05-16) Sécurité des véhicules

6.12 Inspection et acceptation

Le *chargé de projet* sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement

6.13 Instructions d'expédition - franco à bord Destination et rendu droits acquittés

FAB destination, incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables

6.14 Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-150031
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-5-38126

Id de l'acheteur - Buyer ID
OLZ009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A»

BESOIN/ PRIX

Besoin :

Transports Canada a besoin de la fourniture et de la livraison d'un chasse-neige muni d'ailes latérales à inclinaison hydraulique qui peut être utilisé en tant que lame droite ou lame à ailes. Le chasse-neige doit être compatible avec une chargeuse CASE 721F et toutes les fonctions doivent pouvoir être commandées depuis l'intérieur de la cabine, conformément à la description et aux spécifications énoncées aux annexe B.

Prix :

- La marchandise doit être livrée F.A.B.

Article	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix
1	Chasse-neige muni d'ailes latérales hydrauliques (Tous les frais d'expédition/de livraison associés doivent être inclus dans la soumission.) Année: _____ Marque: _____ Modèle: _____	1		\$
			Subtotal	
			HST	
			Total	

Livraison

Le chasse-neige doit être livré à l'aéroport de St. Anthony au 1, Airport Road à St. Anthony (Terre-Neuve-et-Labrador) dans un délai de 120 jours civils suivant le moment de l'attribution du contrat. La livraison doit être incluse dans le prix de la soumission.

ANNEXE «B»

SPÉCIFICATIONS RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT/OBLIGATOIRE

Chasse-neige muni d'ailes latérales hydrauliques

Transports Canada – Aéroport de St. Anthony (Terre-Neuve-et-Labrador)

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES

Compléter avec le soumission.

Article	Spécifications	Obligatoire
1	Équipement éprouvé <i>Le chasse-neige fourni doit être le modèle commercial standard le plus récent du constructeur et doit être reconnu dans l'industrie comme ayant été fabriqué et vendu à un nombre important d'exemplaires. Il doit être neuf et n'avoir jamais été utilisé.</i>	Respecté : OUI ___ NON ___
2	Documents Le fournisseur doit fournir un (1) manuel d'utilisation lors de la livraison du chasse-neige. Le contrat ne sera pas considéré complet avant que le manuel requis ne soit reçu au lieu de livraison du chasse-neige	Respecté : OUI ___ NON ___
3	Inspection L'entrepreneur doit veiller à ce que le chasse-neige soit entièrement testé et inspecté et que toutes les non-conformités soient corrigées avant la livraison. Une inspection finale doit être effectuée par le destinataire aux fins d'acceptation au moment de la livraison à l'aéroport.	Respecté : OUI ___ NON ___
4	Garantie La garantie doit être d'au moins 12 mois à partir de la date de livraison et d'acceptation et doit couvrir les dispositifs hydrauliques, les mécanismes d'attelage et tous les articles qui ne sont pas pris en compte pour l'usure normale.	Respecté : OUI ___ NON ___
5	Livraison Le chasse-neige doit être livré à l'aéroport de St. Anthony au 1, Airport Road à St. Anthony (Terre-Neuve-et-Labrador) dans un délai de 120 jours civils suivant le moment de l'attribution du contrat. La livraison doit être incluse dans le prix de la soumission.	Respecté : OUI ___ NON ___

SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES

Transports Canada a besoin de la fourniture et de la livraison d'un chasse-neige muni d'ailes latérales à inclinaison hydraulique qui peut être utilisé en tant que lame droite ou lame à ailes. Le chasse-neige doit être compatible avec une chargeuse CASE 721F et toutes les fonctions doivent pouvoir être commandées depuis l'intérieur de la cabine. Il servira à déneiger un aéroport et doit satisfaire, au minimum, aux critères suivants.

Exigence obligatoire :

Pour être jugé conforme, le chasse-neige offert par le soumissionnaire doit satisfaire à toutes les spécifications techniques minimales suivantes.

Article	Spécification	Conforme	Non conforme
1	Poids total maximal du chasse-neige – 2268 kg (5000 lb)		
2	Largeur centrale minimale du chasse-neige – 3,65 m (12 pi)		
3	Longueur de chacune des ailes latérales d'au moins 1,83 m (6 pi)		
4	Hauteur de la lame d'au moins 1,2 m (48 po)		
5	Angle de rotation de la lame centrale d'au moins +/- 30°		
6	Angle de rotation d'aile latérale d'au moins +/- 180°		
7	Chaque aile doit être actionnée par deux vérins hydrauliques.		
8	Chaque aile doit pouvoir être contrôlée de manière indépendante.		
9	Patins d'abrasion autonivelants installés sur chaque aile		
10	Bord inclinable en acier mécanique sur chaque aile		
11	Possibilité de fixer le chasse-neige à une chargeuse frontale à l'aide d'un dispositif d'accouplement rapide CRAIG		
12	Bord inclinable robuste en acier d'au moins 3/4 po sur 6 po		
13	Le chasse-neige doit être recouvert de peinture en poudre cuite au four.		
14	Fournir un bord inclinable et des patins de rechange		
15	Fiche technique du produit du fabricant à être inclus avec la soumission.		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
T2012-150031
N° de réf. du client - Client Ref. No.
T2012-150031

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-5-38126

Id de l'acheteur - Buyer ID
OLZ009
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «C»

INFORMATION SUR LE CODE DE L'INFORMATION DE CONDUITE

DOIT ETRE COMPLÉTÉ PAR INITIATEUR AVEC SOUMISSION

S'il vous plaît fournir la liste des noms des entités suivantes, selon la nature de la propriété de l'entreprise

1. Pour une société - chaque membre actuel du conseil d'administration du soumissionnaire;

2. Pour une entreprise individuelle ou une personne faisant affaires sous une raison sociale - le nom du propriétaire unique ou une personne;

3. Pour une Joint Venture - les noms de tous les membres actuels de la joint-venture;

4. Pour un individu - le nom complet de la personne;
